



prescription/forclusionion

Par **conforfaite**, le **25/01/2019** à **15:56**

Bonjour,

Merci de votre réponse, la fin du moratoire c'est à dire la reprise des remboursements selon le plan, il ya eu aucun incident de payement, car aucun payement n' a été présenté à ma banque, je n'est reçu aucune lettre de relance, en appelent au téléphone inscrit au dossier, j'ai été aiguillé vers d'autres numéros telephone, pour me dire que la créance n'existe pas dans leurs fichiers c'était au mois d'avril 2016.

je pense qu'il s'agit d'une cession de créance je n'ai aucun document qui me le prouvent.

Cordialement.

Par **conforfaite**, le **25/01/2019** à **16:02**

Je pense que c'est une cession de créance

Si aujourd'hui la Société de recouvrement me menace de dénoncer dénoncer la caducité du plan auprès de la BDF.

Cordialement.

Par **P.M.**, le **25/01/2019** à **17:07**

Bonjour,

Pour pouvoir suivre le fil, il faudrait que vous poursuiviez le sujet d'origine en supprimant celui-ci...